

14ème législature

Question N° : 21485	De M. Gérard Darmanin (Union pour un Mouvement Populaire - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Finances et comptes publics
Rubrique > sociétés	Tête d'analyse > réglementation	Analyse > dirigeants. rémunérations. encadrement.
Question publiée au JO le : 19/03/2013 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 30/07/2013 Date de renouvellement : 03/12/2013 Date de renouvellement : 11/03/2014 Date de renouvellement : 11/03/2014 Date de renouvellement : 04/11/2014 Date de renouvellement : 28/04/2015 Question retirée le : 02/02/2016 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Gérard Darmanin interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur la lutte contre les rémunérations « excessives ». Lors d'une votation citoyenne dimanche 3 mars 2013, les Suisses ont validé une initiative visant à limiter les « rémunérations abusives » des dirigeants des sociétés cotées. En plébiscitant largement cette initiative contre les très hauts salaires, les Suisses ont remis ce sujet au cœur des discussions. Compte tenu de ce qui précède, il souhaiterait savoir si le Gouvernement serait favorable à une telle loi. Si oui, il demande des précisions sur son contenu et sa date d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.